



Association Française
des Correspondants à la protection
des Données à caractère Personnel

**DOSSIER DE PRESSE
MAI 2017**

Protection des données personnelles
Conformité
Vie privée
CNIL
Règlement européen
CIL/DPO

Sommaire

- Edito.....
- Les missions de l'AFCDP.....
- Les dates-clés
- Les acteurs
- Aux côtés des CIL depuis 2004.....
- Les publications de l' AFCDP.....
- Le job board de l'AFCDP.....
- Témoignages.....

Edito du Président



S'il est désormais acquis que le numérique a changé nos sociétés, nos habitudes et nos économies de manière durable, les développements technologiques, et en particulier la multiplication des données personnelles, continuent à être sujet à débat. Pour l'AFCDP, la protection des données est la réponse concrète qu'il faut apporter au contraste créé entre des pratiques technologiques de plus en plus capables d'affecter la vie privée des citoyens, et la protection légitime des droits et libertés fondamentaux, et en premier lieu du droit à la vie privée.

La France a très tôt pris au sérieux cette question, notamment en adoptant dès 1978 la loi "Informatique & Libertés". En 2004, la création du Correspondant Informatique & Libertés dans les entreprises, les institutions et les organisations fut une autre étape décisive, notamment pour qu'elles se mettent en conformité avec la législation et les attentes des consommateurs, usagers, citoyens. Dans ce métier, et comme en réalité dans tout ce domaine, certaines pratiques doivent être inventées et réinventées en permanence. L'AFCDP se donne comme objectif d'être un lieu d'échange et de débat sur les sujets concrets que soulève la pratique de la protection des données.

Le contexte actuel suscite craintes et questionnements chez nos concitoyens quant au respect de leurs données. Le règlement européen, la loi pour une République Numérique et la négociation d'accords de transferts transfrontaliers de données tentent d'apporter des réponses à ces enjeux sociétaux majeurs.

L'AFCDP entend défendre une conception de la protection des données qui met en son coeur une approche active, qui concilie les droits fondamentaux de chacun avec la possibilité pour les organismes que nous représentons de continuer à créer et innover. Cette approche se fonde sur certains principes que nous sommes heureux de voir repris dans le règlement européen : la souveraineté des individus sur l'usage de leurs données et la responsabilisation des entreprises. Ensemble, ces deux principes permettent de créer la confiance nécessaire à l'épanouissement de l'usage du numérique en France.

Paul-Olivier Gibert
Président de l'AFCDP

Les missions de l'AFCDP

L'AFCDP est l'association représentative des CIL (Correspondant Informatique et Libertés) - futurs Délégués à la protection des données - mais elle rassemble largement. Au-delà des professionnels de la protection des données et des Correspondants désignés auprès de la CNIL, elle regroupe toutes les personnes intéressées par la protection des données à caractère personnel.

Dès sa création, l'association a développé deux axes :

- Mutualiser, entre professionnels concernés, les expertises et les réussites, les interrogations, les bonnes pratiques.
- Promouvoir et défendre le nouveau métier de DPO (Data Protection Officer), tant auprès des décideurs publics et relais d'opinion que des entreprises, institutions et organisations, afin de leur faire prendre conscience des enjeux de la protection des données personnelles et des modifications juridiques à venir (entrée en application du nouveau règlement européen en mai 2018).

Acteur incontournable en France, l'AFCDP fait le lien entre les professionnels de la protection des données à caractère personnel, les institutions et décideurs publics (CNIL, Parlementaires...), les entreprises qui traitent ce type de données. Par son expertise et l'expérience de ses membres, elle formule régulièrement des recommandations et/ou des avis aux autorités publiques et aux acteurs de la protection des données personnelles et de la conformité.

Les dates-clés

- ❑ **25 mai 2018 à 00h** - application du nouveau cadre formalisé par le Règlement européen sur les données personnelles, en remplacement des dispositions de l'actuelle loi Informatique et Libertés
- ❑ Mai 2017 – Création d'un Job board dédié aux CIL et aux DPO
- ❑ Juin 2016 – Publication d'une version commentée et annotée du Règlement européen
- ❑ Juin 2016 – Publication de 10 interviews de chefs d'entreprises qui ont désigné un CIL
- ❑ Mars 2016 – Projet de loi pour une République Numérique : audition par le sénateur Christophe-André Frassa
- ❑ Mars 2015 – Publication du livre « Correspondants Informatique et libertés : bien plus qu'un métier »
- ❑ Décembre 2014 – L'AFCDP endosse la déclaration du G29
- ❑ Septembre 2011 – L'AFCDP co-fonde la « Confederation of European Data Protection Organisation » CEDPO, aux côtés de ses homologues Néerlandais, Allemands et Espagnols
- ❑ Mai 2009 - Rapport « la vie privée à l'heure des mémoires numériques » : audition de l'AFCDP par les sénateurs Yves Détraigne et Anne-Marie Escoffier
- ❑ Septembre 2004 - Création de l'AFCDP suite à la transposition de la directive 95/46/CE par le Parlement français

Les acteurs

L'**AFCDP** est co-fondatrice, avec la GDD (Allemagne), la NGFG (Pays-Bas) et l'APEP (Espagne), de la **CEPDO** (Confederation of European Data Protection Organisations). Cet organisme permet de parler d'une seule voix auprès des instances européennes dans un contexte de changement réglementaire au sein de l'Union.

La CNIL : La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés est une autorité de contrôle indépendante, mais également de conseil et de sensibilisation. Son but est de protéger les citoyens en veillant à ce que les règles établies par la loi en matière de données personnelles soient respectées, et si besoin est, en sanctionnant.

Le G29 : Le groupe de travail « article 29 » sur la protection des données rassemble des représentants des autorités de contrôle des 28 Etats Membres. Il a un rôle de conseil, mais surtout d'harmonisation de la protection des données à travers l'Union Européenne.

Le CEPD : Le contrôleur européen de la protection des données est une autorité européenne indépendante. Il publie ses réflexions sur les règlements et directions européens ayant un lien avec la protection des données personnelles et coopère avec les autorités nationales.

Le Parlement français : Pouvoir législatif français, compétent en matière de protection des données, soit de manière exclusive (pour les questions de sécurité, par exemple), soit en partageant cette compétence avec l'Union européenne (la loi pour une République numérique vient compléter le Règlement européen de 2016, par exemple).

Les institutions européennes : la Commission Européenne propose des directives et des règlements, ensuite discutés par le Parlement et le Conseil Européen. L'Union Européenne est compétente dans beaucoup de domaines touchant à la protection des données. La Commission Européenne est également chargée de juger la conformité de pays tiers pour le transfert de données, et de discuter des accords spécifiques avec certains pays, en particulier les Etats-Unis, partenaire économique majeur.

L'ANSSI : l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information préconise des standards de protection des systèmes informatiques.



Aux côtés des CIL depuis 2004

Créée en 2004, l'AFCDP (Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel) regroupe tous les professionnels concernés par la protection des données personnelles et la conformité aux lois relatives à la protection de la vie privée dans les entreprises, les établissements publics, les collectivités territoriales, les associations... Elle compte plus de 750 membres (dont 600 personnes morales) et regroupe plus de 2 000 professionnels de la conformité.

La richesse de l'association réside, entre autres, dans la diversité des profils des adhérents : Correspondants Informatique & Libertés, délégués à la protection des données, Data Privacy-Protection Officer (DPO), juristes, avocats, spécialistes des ressources humaines, informaticiens, professionnels du marketing et du e-commerce, RSSI et experts en sécurité, Risk Manager, qualitatifs, archivistes et Record Manager, déontologues, consultants, universitaires et étudiants.

Quelques organisations membres de l'AFCDP

Entreprises : 3 Suisses, Accor, Action contre la faim, Adecco, Aéroport de Paris, AG2R La Mondiale, American Hospital of Paris, Association des paralysés de France, AXA, Carrefour, Fédération des Tiers de Confiance du Numérique, La Française des Jeux, Orange, IBM France, Groupe Casino, Legrand, Malakoff Mederic, Michelin, La Poste, Olympique de Marseille, Port autonome de Dunkerque, Randstad France, RATP, SNCF, Total, Vinci Energies...

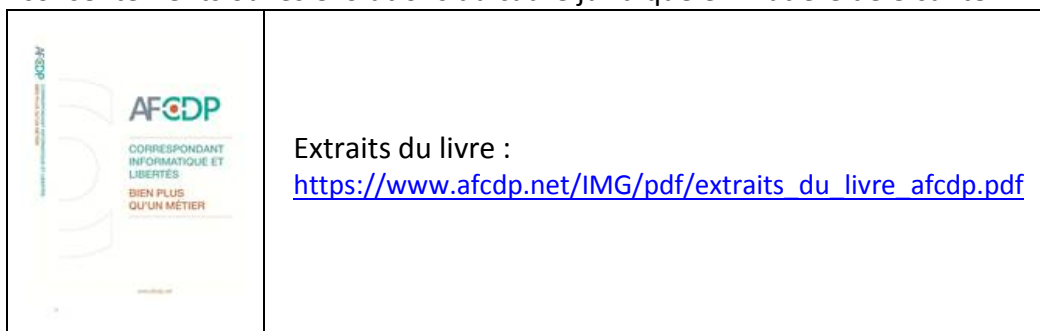
Institutions : Autorité des marchés financiers, Caisse nationale des allocations familiales, CHU de Bordeaux, Cnamts, Ecole Polytechnique, Gendarmerie Nationale, INRA, Institut Curie, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sénat...

Collectivités territoriales : Conseil départemental de Charente-Maritime, Conseil départemental de Corrèze, Conseil départemental de Gironde, Région Lorraine, Ville de Lyon, Conseil départemental de la Manche, Communauté urbaine de Marseille Provence, Ville de Metz, Ville de Nice, Ville de Paris, Ville de Poitiers, Conseil départemental de Seine-Maritime...

Consulter la liste complète des membres de l'AFCDP : <https://www.afcdp.net/membres>

Les publications de l'AFCDP

- ❑ **2015 : « Correspondant Informatique et Libertés : bien plus qu'un métier**
À l'occasion du dixième anniversaire du décret qui a créé le métier de CIL, l'AFCDP publie un livre qui leur est dédié et qui leur donne la parole. Ce livre de 600 pages couvre des sujets très variés, qui vont du Big Data aux transferts internationaux de données, en passant par les labels de la CNIL, l'évolution du CIL en DPO (Data Protection Officer), la maîtrise des cookies, la validité des consentements ou les évolutions du cadre juridique en matière de e-santé.



- ❑ **2015 – Réalisation d'un PIA**
- ❑ **2013 – Guide pratique du CIL pour l'accompagnement d'un projet de gestion de relation client (CRM)**
Les outils de GRC (Gestion de la relation Clients – ou CRM, pour Customer Relationship Management) permettent de mieux connaître prospects et clients afin d'interagir avec eux efficacement. Mais plusieurs questions se posent concernant la limite à trouver afin d'assurer le respect de la vie privée des personnes et la conformité Informatique et Libertés de ces démarches. Pour y répondre, l'AFCDP publie un guide pratique sur ce sujet.
- ❑ **2010 – « Comment survivre sereinement à un contrôle de la CNIL »**
https://www.afcdp.net/IMG/pdf/Controles_CNIL_Sommaire.pdf
- ❑ **2005 – Les 15 bonnes raisons pour désigner un correspondant Informatique & libertés**
<https://www.afcdp.net/15-bonnes-raisons-de-designer-un>
- ❑ **2005 – 10 idées fausses à propos du correspondant informatique & libertés**
<https://www.afcdp.net/10-idees-fausses-a-propos-du-CIL>

L'AFCDP crée un Job board dédié aux CIL et aux DPO

Avec la prochaine mise en application, le 24 mai 2018, du RGPD - le règlement Règlement européen sur la protection des données personnelles - de nouveaux métiers émergent. Fort de ce constat, l'AFCDP (Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel), annonce la création d'un Job board dédié aux CIL (Correspondants Informatique & Libertés) et aux futurs DPO (Délégués à la protection des données) accessible gratuitement sur <https://www.afcdp.net/Carrieres-et-Emplois-de-DPO-CIL->

Un site : 3 espaces (Recruteur, Candidat et Informatif)

Cette rubrique dénommée « Carrière et Emplois »

Rechercher des offres			
Saisissez un mot clé			Rechercher
> Plus de critères			
Intitulé	Localisation	Type de contrat	Date
Stagiaire conduite de projet débat public (H/F)	Île-de-France	Stage/Apprentissage /Alternance	5 mai 2017 >
Assistant(e) Informatique et Libertés - 02	Île-de-France	CDI Temps plein	3 mai 2017 >
Chef(fe) de projet Informatique et Libertés	Île-de-France	CDI Temps plein	3 mai 2017 >
Assistant(e) Informatique et Libertés - 01	Île-de-France	CDI Temps plein	3 mai 2017 >
EMEA Privacy Counsel Global industry leader Senior-level opportunity	Luxembourg	CDI Temps plein	27 avr. 2017 >
Consultant sécurité des SI/ conformité	Île-de-France	CDI Temps plein	7 avr. 2017 >
juriste droit données ..	Aquit.- Limous.- Poitou-	CDD Temps plein	4 avr. 2017 >

- permet aux **recruteurs** de poster eux-mêmes leurs offres de stages et de postes (uniquement dans le domaine de la conformité à la loi Informatique et Libertés et de la protection des données personnelles).
- permet aux **candidats** de poster leur curriculum vitae et de postuler aux opportunités publiées. La plate-forme met immédiatement en contact le candidat et le recruteur.
- met à disposition un espace intitulé « **Informatif** » offrant une palette d'outils : Exemples d'une fiche de poste, d'une lettre de mission de DPO mais aussi des informations sur des thèmes tels que « Nominations et Promotions de CIL/DPO » ; « Avez-vous pensé au contrat de professionnalisation ? » ; « Stage/Stagiaire « Informatique et Libertés » et « Devenir CIL/DPO, sur deux contrats en temps partiel ». Prochainement une rubrique permettra d'aider les entreprises étrangères qui souhaitent localiser leur futur DPO en France à le trouver.



Un marché promesse d'emplois

L'AFCDP, dès sa création, en 2004, a pris conscience de l'importance de la modification de la Loi Informatique & Libertés et a apporté toute son influence et énergie pour que la fonction des CIL (4 900 aujourd'hui), **soit considérée comme un métier à part entière**. Demain, avec l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données, ils seront, à l'échelle européenne, 70 000.

Prochainement, un observatoire dédié aux emplois liés à la conformité Informatique et Libertés

L'AFCDP prévoit de produire une série d'indicateurs **destinés à alimenter un observatoire des emplois** liés à la conformité Informatique et Libertés. **Depuis octobre 2016, ce sont clairement les candidats qui font la loi.**

Voici une synthèse des premières observations faites par l'AFCDP :

	Avant octobre 2016	Depuis octobre 2016
Nombre d'offres	Très faible	En très forte augmentation
Pourcentage de stages	Très fort	Minoritaire
Pourcentage de CDI	Très faible	Très fort
Localisation des postes	Ile-de-France essentiellement	Sur tout le territoire

Témoignages

« L'accès à l'AFCDP permet une entrée rapide dans la fonction de CIL. Les groupes de travail, les documents et analyses produits sont précieux, pratiques et parfois même validés par la Commission : ils permettent tous un positionnement pertinent et efficace. En plus, c'est probablement le plus incontournable, des réunions et forums avec des membres très sympathiques et expérimentés confèrent définitivement un caractère de maturité reconnu à une association aux positions par ailleurs équilibrées et prudentes. Donc joindre le très utile à l'agréable. »

Patrick Blum, CIL - ESSEC

« Adhérer à l'AFCDP m'a permis d'intégrer un réseau de professionnels enthousiastes, toujours prêts à s'entraider et à échanger en toute transparence. Il n'est pas question de "concurrence" dans le domaine de la Protection des données, il est question de partage, de mutualisation des expériences, de travail collaboratif pour promouvoir, au sein des entreprises, des valeurs essentielles. »

Martine Ricouart-Maillet, Avocate – BRM Avocats, CIL externe

« L'AFCDP offre aux CIL un remarquable espace d'échanges, basés sur leur expérience quotidienne d'un métier nouveau. Ce dialogue entre professionnels de secteurs d'activités, profils, sensibilités différents, s'avère particulièrement riche et permet à la fois de construire la réalité de ce nouveau métier, et d'aider chaque CIL à agir au mieux dans son entreprise : sans l'AFCDP le CIL peut se sentir un peu seul ! »

Véronique Tirel, CIL, JCDecaux SA

« Le CIL est un peu seul face à une fonction qui n'a pas vraiment de référentiel en dehors des textes existants. Les travaux de l'AFCDP permettent de pallier cet inconvénient en dégagant des « bonnes pratiques ». Cette association est donc indispensable pour qui veut remplir avec professionnalisme sa mission. »

Marie Eymond, CIL – Groupe RANDSTAD France



Vos contacts

Bruno Rasle

Délégué général

delegue.general@afcdp.net

06 12 34 08 84

Agence Noailles

Corinne Laurie

corinne.laurie@agencenoailles.com

01 47 50 00 50 / 06 32 24 66 39

<https://www.afcdp.net>